

**COMPTE-RENDU**  
**REUNION de CONSEIL COMMUNE NOUVELLE**  
**« LIVAROT – PAYS D’AUGE »**

**LUNDI 4 JUILLET 2022 à 18 HEURES 30**

**SÉANCE PUBLIQUE**  
**A LA SALLE DES FETES**  
**DE LIVAROT – PAYS D’AUGE**  
**Rue Racine à LIVAROT**

**Nombre de conseillers en exercice : 69**  
**Nombre de présents : 32**  
**Nombre de pouvoirs : 7**  
**Absents sans pouvoirs : 30**  
**Majorité absolue : 35**

**L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le 4 JUILLET, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d’Auge », légalement convoqué le 28 juin 2022, s’est réuni en séance publique, à la Salle des Fêtes de LIVAROT – PAYS D’AUGE, rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.**

**Etaient présents** : Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mme Vanessa BONHOMME, Mme Josette BRACONNIER, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mr Bernard DORIO, Mme Mireille DROUET, Mme Marianne FLORAT, Mr Fabrice FOUCHET, Mr Alain FOUQUET, Mr Mickaël FOUQUET, Mme Edwige HAYS, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Sylvaine HOULLEMARE, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mr Xavier LEMARCHAND (arrivé à 18 h 40), Mr Christophe LERNER, Mme Stéphanie MARTIN, Mr Dominique MOREAU, Mme Christine MOTTE, Mr Michel PITARD, Mme Estelle PLANCHON, Mme Chantal POUCHARD, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mr Joël VREL, formant la majorité des Conseillers en exercice.

**Absents ayant donné pouvoirs :**

- Mr Jean-Claude BENARD, pouvoir à Mme Vanessa BONHOMME.
- Mr Philippe GUILLEMOT, pouvoir à Mr Denis LE GOUT.
- Mme Jacqueline JULIEN, pouvoir à Mme Marianne FLORAT.
- Mme Virginie LAURO, pouvoir à Mme Vanessa BONHOMME.
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS.
- Mr Philippe SOETAERT, pouvoir à Mme Géraldine DE BONNAFOS.
- Mme Isabelle VAN DER TUIJN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS.

**Absents excusés :**

- Mr Daniel ANTOINE.
- Mme Jeannine LECLERC.
- Mr Dominique LESUFFLEUR.

- Mme Françoise MECKERT.
- Mme Laure MONTREUIL.
- Mme Brigitte MOREIRA.
- Mme Emilie PIEDNOIR.

**Absents :**

- Mme Renée ANDRÉ.
- Mme Virginie BARRIERE.
- Mr Patrick BEAUJAN.
- Mr Jack BOISJOLY.
- Mme Evelyne BOUDEVIN.
- Mr Frédéric CANET.
- Mr Nicolas CHEREL.
- Mme Solène CUDENNEC.
- Mme Pauline DOLIGEZ.
- Mr Régis DUBOIS.
- Mr Thibault ECALARD.
- Mr Jérôme EDON.
- Mme Violaine GAUDEMER.
- Mr François GILAS.
- Mr Arnaud JERU.
- Mme Véronique LADROUE.
- Mr Mickaël LAFOSSE.
- Mme Sandrine LECOQ.
- Mme Pascale PAYNEL.
- Mr Arnaud PHILIPPE.
- Mme Pascaline PHILIPPON.
- Mme Audrey QUERUEL.
- Mme Nathalie ZEYMES.

Mr Fabrice FOUCHET est désigné secrétaire de séance.

**Approbation du compte-rendu du 16 Mai 2022**

Dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes des collectivités locales, pilotée par la Cour des Comptes, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) propose d'expérimenter des formules alternatives de fiabilisation des comptes.

La Commune de Livarot – Pays d'Auge a été retenu dans le cadre de cette expérimentation.

L'une d'elle est la présentation d'une synthèse de la qualité des comptes devant le Conseil Municipal.

Cette synthèse, qui ne constitue ni un rapport sur la gestion budgétaire et financière de la Commune, ni une analyse financière, vise à examiner la qualité comptable et la conformité de la comptabilité à l'instruction budgétaire et comptable M14.

Monsieur Gilbert LE GUEN, trésorier de la Commune de Livarot – Pays d'Auge accompagné de Monsieur Jean-Jacques MARTIN, vont présenter au Conseil Municipal la synthèse de la qualité des comptes de la Commune de Livarot – Pays d'Auge – Exercice 2021.

## D) FERVAQUES - PROJET D'EFFACEMENT DES RESEAUX «ALLEE DES SOUPIRS» – ETUDE DEFINITIVE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat intercommunal d'énergies et d'équipement du Calvados (SDEC Energie) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à 104 551,12 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50 %, sur le réseau d'éclairage de 50 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 50% sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale s'élève à 47 698,81 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC Energie.

Pour rappel, le coût estimé en étude préliminaire était de 55 969,90 € (soit une réduction de 8 271,09 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONFIRME** que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- **PREND ACTE** que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- **S'ENGAGE** à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- **DÉCIDE** d'inscrire le paiement de sa participation en section d'investissement, par fonds de concours,
- **S'ENGAGE** à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la Commune,
- **PREND NOTE** que la somme versée au SDEC Energie ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- **S'ENGAGE** à rembourser au SDEC Energie, le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la Commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT soit la somme de 2 613,78 €,
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

## II) LIVAROT – PAYS D'AUGE – TRAVAUX DE VOIRIE 2022

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé sous la forme de la procédure adaptée ouverte passée suivant l'article L.2125-1, 1°, les articles R.2123-4 et R.2123-5 et les articles R.2152-1 à R.2152-4 du code de la commande publique (CCP). Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre à bons de commande en application de l'article L.1111-1 et des articles R.2162-2, et R.2162-13 et 14 du CCP.

Après le dépouillement des offres faites par des entreprises différentes, les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 04 Juillet 2022 pour étudier le rapport d'analyse des offres des candidats et sélectionner l'entreprise par le prix des prestations et leurs valeurs techniques : L'entreprise TOFFOLUTTI a été sélectionnée pour un montant de 471 184,58 € H.T ;

Le coût total de la procédure adaptée s'établit comme suit :

Lot n°1 Travaux divers de voirie et enrobé à chaud (section d'investissement)

Montant H.T	396 325,08 €
TVA 20 %	79 265,01 €
<b>Soit T.T.C :</b>	<b>475 590,10 €</b>

Lot n°2 Travaux de réparations ponctuelles de chaussées au point à temps automatique (section de fonctionnement)

Montant H.T	74 859,50 €
TVA 20 %	14 971,90 €
<b>Soit T.T.C :</b>	<b>89 831,40 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le marché attribué à l'entreprise citée ci-dessus pour la somme totale de 471 184, 58 € hors taxes ;
- **SOLLICITE** un financement pour le lot n°1 au titre de la DETR et/ou de la DSIL sur l'année 2022 pour les travaux éligibles à hauteur de 40 % ;
- **RAPPELLE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de Livarot – Pays d'Auge pour le lot n°1 en section d'investissement et pour le lot n°2 en section de fonctionnement ;
- **DÉSIGNE** Monsieur le Maire responsable du marché ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à toutes signatures ou décisions afférentes à la réalisation des travaux.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **Prochaine réunion :**

Date des prochains conseils municipaux sous réserve de modifications :

- 12 Septembre 2022 à 18h30
- 10 Octobre 2022 à 18h30

#### **Renouvellement de la ligne de trésorerie 2022**

Comme chaque année, la Commune a renouvelé la ligne de trésorerie pour un an à compter du 23 Mai 2022 auprès du Crédit Agricole Normandie pour un montant de 1 000 000,00 €.

#### **Présentation du futur Schéma Territorial de Gestion et de Financement du service Déchets**

L'assemblée du Conseil Communautaire de Lisieux Normandie s'est prononcée sur ce schéma en date du 23 juin dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.